

NUMÉRO d'agrément	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CODE postal	VILLE
95-252-04	La Mare-aux-Noues.	Rue Parmentier.	95130	Franconville.
95-409-01	Hôpital psychiatrique de Moisselles.	52, rue de Paris.	95570	Moisselles.
95-563-07	Collège W.-Landowcka.	8, avenue des Diablots.	95320	Saint-Leu-la-Forêt.
95-566-02	Centre médical F.-Bezançon.		95270	Saint-Martin.
95-607-19	Maison de retraite, foyer Jean-Nohain.	Rue François-Broussais.	95150	Taverny.
95-680-07	Cuisine municipale Villiers-le-Bel-les-Carreaux.	3, rue Scribe.	95400	Villiers-le-Bel.
971-03-50	Cuisine centralisée des écoles catholiques.		97122	Baie-Mahault.
971-05-27	Cuisine du Lep-de-Rivière-des-Pères.		97100	Basse-Terre.
971-16-20	Cuisine centrale.		97111	Morne-à-l'Eau.
972-07-08	Cuisine centrale.	Le Bourg.	97224	Ducos.
973-04-08	Sodexho.	ZI Pariacabo.	97310	Kourou.
973-05-05	Datex.		97355	Macouria.
973-07-02	Sogri.	Rochambeau.	97351	Matoury.
973-09-03	Cuisine centrale municipale.		97354	Rémire.

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

22/02718

Avis relatif à l'application du décret n° 2001-63 du 18 janvier 2001 modifiant le décret n° 87-59 du 2 février 1987 relatif à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles et de l'arrêté du 13 février 2001 relatif à la déclaration de détention d'appareil contenant des polychlorobiphényles et des polychloroterphényles

NOR : ATEP0100068V

Le décret n° 2001-63 du 18 janvier 2001 a été publié au *Journal officiel* le 25 janvier 2001. A compter de ce jour, les détenteurs d'appareil contenant des PCB sont tenus d'effectuer une déclaration en préfecture selon le modèle annexé à l'arrêté du 13 février 2001 publié au *Journal officiel* du 6 mars 2001. Les formulaires de déclaration n° 11742*01 et n° 11743*01 sont disponibles en préfecture et sur le site internet du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/produits-a-risques/2001-arrete-pcb.htm>.

Ces déclarations devront être adressées à la préfecture du département dans lequel l'appareil est recensé, avant le 25 avril 2001.

Informations diverses

**COURS INDICATIFS DU 12 MARS 2001
COMMUNIQUÉS PAR LA BANQUE DE FRANCE**

Euros contre devises

NOR : IDIX0100566X

1 euro	0,927 2	USD	1 euro	0,574 1	LVL
1 euro	111,44	JPY	1 euro	0,408 5	MTL
1 euro	7,465 1	DKK	1 euro	3,699 7	PLN
1 euro	0,633 6	GBP	1 euro	25 250	ROL
1 euro	9,112 8	SEK	1 euro	216,079 2	SIT
1 euro	1,541 3	CHF	1 euro	43,679	SKK
1 euro	79,92	ISK	1 euro	860 000	TRL
1 euro	8,222	NOK	1 euro	1,825 3	AUD
1 euro	1,951 9	BGN	1 euro	1,435 8	CAD
1 euro	0,579 04	CYP	1 euro	7,231 8	HKD
1 euro	34,63	CZK	1 euro	2,213 7	NZD
1 euro	15,646 6	EEK	1 euro	1,632	SGD
1 euro	266,25	HUF	1 euro	1 185,89	KRW
1 euro	3,709 7	LTL	1 euro	7,174 2	ZAR